Canadian Dermatology Association
Association canadienne de dermatologie

LA « NOUVELLE NORMALITÉ » POUR LES PATIENTS

Des patients ont peut-être déjà consulté un dermatologue pour des raisons médicalement nécessaires depuis le début de la pandémie de COVID-19, mais si ce n'est pas le cas, on pourra vous offrir un rendez-vous en personne avec votre dermatologue au cours des semaines et des mois qui viennent, à mesure que les dirigeants de la santé publique assoupliront lentement les restrictions liées aux soins de santé. Vous remarquerez certainement que de nombreuses choses diffèrent par rapport à ce qui se passait la dernière fois que vous avez consulté un dermatologue en personne.

Vous pouvez probablement vous attendre à ce que les changements suivants aient été mis en œuvre en totalité ou en partie de façon à aider à assurer votre sécurité :

- On vous posera des questions de dépistage des symptômes de COVID-19 (ce qui pourrait se produire de multiples fois pendant le processus, y compris au moment de la prise du rendez-vous, lors du rappel ou lorsque vous vous présenterez au cabinet).
  - On vous demandera probablement de reporter le rendez-vous si vous avez n'importe lequel de ces symptômes.
- On vous demandera probablement de reporter le rendez-vous si vous avez n'importe lequel de ces symptômes.
- Vous remarquerez que le cabinet a pris des mesures pour assurer le maintien de la distanciation sociale (il y peut y avoir moins de chaises dans la salle d'attente, une signalisation sur le plancher qui indique où attendre. Il peut aussi y avoir une barrière qui sépare les adjointes administratives).
- Vous ne verrez probablement pas de revues, de documents ou d'échantillons au cabinet.
- On pourra vous demander de demeurer dans votre véhicule jusqu'à ce que le dermatologue soit prêt à vous accueillir afin de réduire le nombre de personnes présentes dans la salle d'attente.
- L'équipe médicale pourra vous poser des questions sur vos antécédents au téléphone avant de vous recevoir en personne.
- On pourra vous demander de vous présenter seul ou avec seulement une personne aidante au besoin.
- On pourra vous demander de porter un masque pour le rendez-vous.
- Vous remarquerez que le dermatologue pourra porter un masque, une visière ou des lunettes pour la consultation.
- Votre dermatologue pourra suggérer que les portes demeurent entrouvertes afin de réduire le nombre des surfaces touchées fréquemment qui peuvent propager le virus.

Le cabinet de chaque dermatologue pourra appliquer des protocoles légèrement différents pour assurer votre sécurité, mais ne manquez pas de poser des questions si vous voulez en savoir davantage au sujet de leurs plans particuliers.